



Vis caché et prolongation de garantie

Par **ptitlutin_old**, le **24/11/2008** à **22:27**

voilà,

j'ai acheté une moto d'occasion dans un garage. Elle est toujours sous garantie constructeur pendant encore 1 an. Au moment de l'achat elle est tombée en panne elle a été prise en charge par le garage pour les réparations on l'a achetée 15 jours après elle était réparée...mais une semaine après de nouveau rebelote elle est en panne on la monte au garage qui la reprend en garantie...il la répare de nouveau et la on l'a récupérée y'a 2 jours et ce soir en l'allumant elle commence à merder...quels sont mes recours puis-je demander au garage vendeur d'annuler la vente? puis-je faire pression sur la marque de la moto afin qu'il fasse quelque chose pour trouver la panne? ou même qu'il me change la moto? puis-je leur demander de prolonger la garantie initiale du temps globale de l'immobilisation en bref quels sont mes droits?

merci